

NATIONS UNIES

Assemblée générale



QUARANTE-HUITIEME SESSION

Documents officiels

DEUXIEME COMMISSION
16e séance
tenue le
jeudi 21 octobre 1993
à 10 heures
New York

COMPTE RENDU ANALYTIQUE DE LA 16e SEANCE

Président : M. MONGBE (Bénin)

puis : M. RYSINSKI (Pologne)
(Vice-Président)

puis : M. MONGBE (Bénin)
(Président)

SOMMAIRE

POINT 91 DE L'ORDRE DU JOUR : DEVELOPPEMENT ET COOPERATION ECONOMIQUE
INTERNATIONALE (suite)

- b) MISE EN OEUVRE DU PROGRAMME D'ACTION POUR LES ANNEES 90 EN FAVEUR DES
PAYS LES MOINS AVANCES (suite)
- c) PARTICIPATION EFFECTIVE ET INTEGRATION DES FEMMES AU DEVELOPPEMENT
(suite)
- d) COOPERATION ECONOMIQUE ET TECHNIQUE ENTRE PAYS EN DEVELOPPEMENT
(suite)

POINT 104 DE L'ORDRE DU JOUR : MISE EN VALEUR DES RESSOURCES HUMAINES (suite)

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, *dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-0794, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

Distr. GENERALE
A/C.2/48/SR.16
15 décembre 1993
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

La séance est ouverte à 10 h 10.

POINT 91 DE L'ORDRE DU JOUR : DEVELOPPEMENT ET COOPERATION ECONOMIQUE INTERNATIONALE (suite)

- b) MISE EN OEUVRE DU PROGRAMME D'ACTION POUR LES ANNEES 90 EN FAVEUR DES PAYS LES MOINS AVANCES (suite) (A/48/333)
- c) PARTICIPATION EFFECTIVE ET INTEGRATION DES FEMMES AU DEVELOPPEMENT (suite) (A/48/70-E/1993/16 et A/48/393)
- d) COOPERATION ECONOMIQUE ET TECHNIQUE ENTRE PAYS EN DEVELOPPEMENT (suite) (A/48/39 et A/48/491)

POINT 104 DE L'ORDRE DU JOUR : MISE EN VALEUR DES RESSOURCES HUMAINES (suite) (A/48/309 et A/48/364)

1. M. SERSALE di CERISANO (Argentine) déclare que la coopération technique entre pays en développement (CTPD) est une des priorités de la politique économique extérieure de l'Argentine. L'Argentine y affecte les ressources techniques et financières nécessaires et, puisque la CTPD devrait être une des modalités des politiques nationales de coopération, elle a créé un centre national de coordination à cet effet et a élaboré une liste (en anglais) d'offres de coopération horizontale qui indique les noms de toutes les institutions argentines ayant les capacités nécessaires pour participer à la CTPD, ce que certaines font déjà. L'Argentine appuie les activités de programmation de CTPD entreprises par des groupes de pays au niveau sectoriel avec la participation des secteurs public et privé. Actuellement, elle participe à 249 projets de CTPD dans différents secteurs. Elle soutient la CTPD aux niveaux régional et sous-régional et a créé un fonds pour la formation scientifique et technique au niveau régional, dans le cadre duquel elle contribue au financement de 80 projets. En ce qui concerne la coopération avec l'Afrique et l'Asie, l'Argentine a créé deux fonds, l'un pour les activités de CTPD en général et l'autre pour les activités liées aux migrations.

2. La coopération technique entre pays en développement est une des priorités non seulement du PNUD mais aussi de l'ensemble du système des Nations Unies. Les délégations devraient relire la résolution 1992/41 du Conseil économique et social, qui définit les bases des activités futures dans ce domaine. Le Japon et un certain nombre d'autres pays ont déjà commencé à mettre en oeuvre cette résolution et cela devrait inciter d'autres pays à faire de même.

3. La coopération technique entre pays en développement devrait être considérée comme une option de premier choix dans les programmes et projets de pays et dans les programmes des organisations internationales et non gouvernementales. En outre, il faudrait renforcer le Groupe spécial de la CTPD (PNUD), dont le mandat s'étend à l'ensemble du système et ne se limite pas au PNUD. Il convient de prendre des mesures pour éviter la réduction des effectifs de ce groupe. Il faut aussi maintenir le montant des ressources spéciales au niveau convenu pour le cinquième cycle de programmation. Sur le plan intergouvernemental, il faut suivre la mise en oeuvre de la résolution 1992/41

(M. Sersale di Cerisano, Argentine)

du Conseil économique et social; le Conseil devrait veiller à ce que le système fasse usage de la modalité de la CTPD en l'intégrant dans ses différents programmes.

4. M. BELLA (Slovaquie) dit que la Slovaquie soutient sans réserve la Déclaration sur la coopération économique internationale et les objectifs de la Stratégie internationale du développement pour la quatrième Décennie des Nations Unies pour le développement. En 1993, la Slovaquie a accordé des bourses à 150 étudiants de pays en développement et ses experts ont participé à de nombreux programmes de développement des Nations Unies. Le système des Nations Unies devrait envisager de recourir davantage, dans ses programmes de développement, aux experts, produits et services que peuvent fournir les pays d'Europe centrale et orientale.

5. La Slovaquie s'inquiète de la multiplication des mesures protectionnistes et des obstacles douaniers qui entravent l'accès des produits des pays en développement aux marchés des pays développés. Comme l'insolvabilité et l'endettement des pays en développement freinent la croissance économique mondiale et empêchent un développement durable, il convient que l'Organisation des Nations Unies et les institutions internationales de financement prennent des mesures plus énergiques pour régler ces problèmes.

6. La Slovaquie souscrit sans réserve à la décision de donner la priorité à la mise en valeur des ressources humaines dans le cadre des programmes d'assistance des Nations Unies. La mise en valeur des ressources humaines est la seule manière fiable d'améliorer le bien-être économique des pays en développement. Elle devrait aussi être considérée comme prioritaire dans les pays en transition, où la mise en place d'une économie de marché oblige les populations à acquérir de nouvelles connaissances, compétences et manières de penser.

7. M. GONZALEZ (Chili) dit que les efforts menés par la communauté internationale pour combattre l'explosion du chômage, la paupérisation et les problèmes urbains généralisés ont été sérieusement entravés par différents facteurs – notamment la dette extérieure – qui contraignent à réduire les dépenses publiques et consomment une grande part de l'aide publique au développement.

8. La coopération économique et technique entre pays en développement pourrait jouer un rôle plus important dans la mise en valeur des ressources humaines et il convient d'accorder la priorité à des programmes visant à accélérer l'intégration des femmes dans le développement. Dans de nombreuses sociétés, les femmes sont victimes d'une discrimination généralisée en matière d'emploi, ce qui a des répercussions directes sur le développement. Il y a lieu de donner la priorité à des programmes de formation permettant aux femmes d'acquérir un métier. En fait, le succès de la coopération technique entre pays en développement est étroitement lié à la mise en oeuvre de programmes destinés à promouvoir l'emploi productif dans ces pays.

9. Comme le montrent les rapports à l'examen, la coopération Sud-Sud a créé un environnement propice à la réalisation de tels objectifs. Les programmes de mise en valeur des ressources humaines devraient assurer une formation technique

(M. Gonzalez, Chili)

suffisante pour permettre aux travailleurs d'acquérir la souplesse nécessaire pour s'adapter à l'évolution des exigences du marché du travail et du climat économique.

10. Une aide financière additionnelle est nécessaire pour permettre aux pays en développement de tirer le meilleur parti de l'accroissement de la coopération Sud-Sud. Le moyen le plus efficace d'exploiter au mieux les ressources fournies dans le cadre de l'aide internationale au développement serait de renforcer la coopération entre les pays en développement.

11. M. RYSINSKI (Pologne) dit que la coopération économique entre pays en développement (CEPD) relève d'abord des pays en développement eux-mêmes et dépend de leur engagement en faveur de la coordination et de l'intégration de leurs activités économiques. La communauté internationale devrait trouver des moyens de renforcer la coopération économique et technique entre pays en développement, en se basant sur les principes de la compétitivité internationale, du libre-échange et de l'accès aux marchés.

12. Le renforcement de la coopération entre pays en développement et pays en transition pourrait favoriser l'expansion des marchés intérieurs, le développement de complémentarité et une spécialisation de la production dans les pays en développement. A plus long terme, l'expansion de la coopération technique entre les pays en transition et l'élimination des obstacles qui entravent leur croissance pourraient agir dans le même sens, même si c'est de façon indirecte.

13. Pour promouvoir la CEPD et la CTPD, il convient que le système des Nations Unies facilite les échanges d'informations sur la coopération et le commerce internationaux, les financements et les investissements. Il devrait également encourager les interactions entre les différents secteurs et groupes de pays en créant des réseaux d'échange d'informations et d'études, en facilitant la mise en place de centres de promotion et en identifiant les complémentarités entre pays et régions.

14. Il faut déterminer quelle est la part des ressources du système des Nations Unies qui pourrait être affectée à la CEPD et à la CTPD et quels sont les mécanismes qu'il convient d'employer à cet effet. Si la question du niveau des ressources nécessite une analyse poussée et une décision politique, celle des mécanismes renvoie à l'efficacité et à l'efficience des organisations de développement du système des Nations Unies, en particulier le PNUD et le réseau des représentants résidents.

15. Le système des Nations Unies est très bien placé pour soutenir la CEPD, mais on pourrait mieux l'adapter à cette tâche et renforcer la coordination à cet effet, tant au Siège que sur le terrain.

16. M. CARMICHAEL (Canada), intervenant au nom du Canada, de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande, déclare que le principal objectif des activités de développement devrait être le développement humain durable et que cet objectif ne pourra être atteint que si hommes et femmes sont traités sur un pied d'égalité. On a fait des progrès considérables, durant les 20 dernières années, en ce qui concerne l'intégration effective des femmes dans le processus de développement, mais il subsiste de grandes inégalités dans beaucoup de pays.

(M. Carmichael, Canada)

Les femmes constituent la majorité des pauvres, travaillent davantage que les hommes, gagnent moins et sont moins bien prises en charge, alors même qu'elles produisent plus que les hommes dans la plupart des pays en développement.

17. L'intégration des femmes dans le développement n'est pas uniquement une revendication féministe : il s'agit aussi d'employer efficacement toutes les ressources disponibles. Une évolution de la structure des institutions est indispensable pour améliorer le bien-être des femmes et la situation sociale en général. Un développement véritable suppose que les femmes soient associées en tant que partenaires à la définition, à l'élaboration, à l'exécution, à la surveillance et à l'évaluation des programmes de développement. Les organismes des Nations Unies devraient s'appuyer sur l'Agenda pour le développement afin d'intensifier autant que possible les efforts visant à intégrer les femmes dans le développement, dans le but de les faire participer pleinement, sur un pied d'égalité, au développement durable de leur société.

18. Dans certains cas, comme celui des réfugiés, il convient de lancer des activités spécifiquement adaptées aux problèmes des femmes. La grande majorité des familles de réfugiés ont à leur tête une femme, et ces femmes sont particulièrement vulnérables lorsqu'elles sont arrachées à leurs réseaux de soutien traditionnels. Les organisations non gouvernementales ont un rôle particulier à jouer en facilitant et en exécutant des programmes communautaires et il convient aussi de faire appel à elles pour les activités visant à intégrer les femmes dans le développement.

19. Le programme Action 21 a reconnu sans équivoque l'existence d'un lien entre l'amélioration de la condition féminine et les objectifs de développement durable. Les délégations de l'Australie, du Canada et de la Nouvelle-Zélande souscrivent à l'opinion exprimée dans le rapport du Secrétariat sur la mobilisation effective et l'intégration des femmes dans le développement (A/48/393), à savoir que, plutôt que de considérer la question féminine comme une question isolée, il convient d'appliquer une analyse différenciée selon les sexes à l'étude de problèmes comme la pauvreté, l'urbanisation et la croissance démographique, ainsi qu'à l'examen de la mise en oeuvre d'Action 21. C'est pourquoi ces délégations se félicitent de l'énergie avec laquelle on s'emploie à préparer la quatrième Conférence mondiale sur les femmes.

20. M. HORIN (Ukraine) déclare que le rapport du Secrétaire général sur la mobilisation effective et l'intégration des femmes dans le développement (A/48/393) dresse un tableau complet et juste de la condition féminine dans la société contemporaine. En particulier, sa délégation souscrit à la conclusion selon laquelle la pauvreté tend à frapper plus durement les femmes, qui sont généralement défavorisées.

21. Dans les pays en transition, les femmes sont le groupe dont la protection sociale est la moins bonne. La réforme de l'économie, qui s'accompagne d'un grand nombre de licenciements, a des effets particulièrement dévastateurs sur les femmes ayant des enfants à charge et les mères célibataires. En outre, la récession économique dans ces pays entraîne un déclin du taux de natalité, ce qui pourrait entraver la croissance économique future.

(M. Horin, Ukraine)

22. Une intégration effective des femmes dans le développement doit s'accompagner d'un élargissement de leur protection sociale et il convient d'adopter des lois appropriées pour encourager les activités féminines socialement utiles.

23. Le renforcement du rôle des femmes dans la société contribue au développement durable. Les sociétés doivent se rendre compte que l'égalité entre femmes et hommes peut améliorer tous les aspects de la vie sociale, politique et économique. La quatrième Conférence mondiale sur les femmes, qui doit se tenir à Beijing en 1995, devrait mobiliser les efforts de la communauté internationale et de chaque pays, en particulier dans le but de donner des chances égales aux femmes.

24. M. Rysinski (Pologne), Vice-Président, prend la présidence.

25. M. UNNIKISHNAN (Inde) dit que le Gouvernement de son pays considère depuis longtemps que la coopération Sud-Sud est un des moyens les plus puissants de renforcer les liens entre les pays en développement et d'élargir les bases de la coopération économique internationale. Le programme indien de coopération technique et économique fournit une assistance technique à d'autres pays en développement depuis plusieurs décennies. Plus de 20 000 stagiaires de ces pays ont fait des études en Inde dans le cadre de ce programme. L'Inde a des relations avec plus de 100 pays dans un large éventail de domaines et a participé à toute une gamme de projets de coopération Sud-Sud.

26. En ce qui concerne la mobilisation des femmes et leur intégration dans le développement, ainsi que la mise en valeur des ressources humaines, il convient de prêter une attention particulière à l'impact du processus de développement sur les femmes et d'adopter des mesures spéciales pour qu'elles ne soient pas laissées à l'écart du progrès social, éducatif, culturel et économique. Le Gouvernement indien a formulé un plan prospectif national et créé une Commission nationale de la condition féminine, chargée d'étudier et de suivre toutes les questions qui ont trait à la protection constitutionnelle et juridique des femmes.

27. Pour être vraiment efficace et complet, un programme de mise en valeur des ressources humaines doit mettre l'accent sur les compétences nécessaires pour occuper un emploi productif, la capacité de s'adapter à l'évolution de la situation économique et, si besoin est, l'accès à des ressources telles que le capital. Aucune catégorie sociale ne doit être laissée en marge du développement et c'est pourquoi l'atténuation de la pauvreté doit faire partie intégrante de tout programme de mise en valeur des ressources humaines. La stratégie adoptée par l'Inde pour l'exécution de programmes d'atténuation de la pauvreté met directement l'accent sur la participation et l'autonomisation des populations. Leur succès dépendra aussi de l'environnement extérieur, car depuis quelques années les ressources naturelles dont disposent de nombreux pays en développement s'épuisent rapidement. Il est donc indispensable d'améliorer l'accès aux marchés, de renforcer les transferts financiers et de technologie, de redresser les termes de l'échange, d'alléger les dettes et de relancer la croissance économique.

28. Une des raisons du retard des pays en développement est que leur technologie est souvent dépassée. C'est pourquoi il est indispensable qu'ils

(M. Unnikrishnan, Inde)

aient accès à des technologies à des conditions de faveur. Par ailleurs, les programmes d'ajustement structurel ont un coût humain et il faut donc mettre en place des filets de sécurité sociale. Enfin, la politique générale de l'emploi doit prévoir des mesures appropriées de recyclage et de réaffectation de la main-d'oeuvre, ainsi que de promotion de l'activité indépendante; ces mesures doivent être financées par des ressources extérieures.

29. M. DEBABECHE (Algérie) dit que les entraves que les pays en développement rencontrent lorsqu'ils veulent accéder aux progrès technologiques les ont forcés à développer leur propre potentiel en échangeant des connaissances, des données d'expérience et des renseignements, ce qui a relancé la coopération technique entre ces pays. L'accroissement du volume de ces activités montre que les pays en développement sont de plus en plus conscients de l'intérêt de la coopération technique entre pays en développement (CTPD).

30. La délégation algérienne soutient les propositions faites à la huitième session du Comité de haut niveau pour l'examen de la coopération technique entre pays en développement en ce qui concerne l'élaboration, au niveau national, de projets financés par le chiffre indicatif de planification (CIP), pour promouvoir la CTPD. Cette coopération a souvent joué un rôle de catalyseur dans la promotion de la coopération Sud-Sud, mais elle n'a pas pu déployer tous ses effets faute de moyens financiers et de soutiens institutionnels suffisants. La création d'un fonds régional pour le financement des activités de CTPD constituerait donc une contribution majeure.

31. Le Comité de haut niveau a souligné, à sa réunion, l'importance des centres d'excellence pour répondre aux besoins de formation technique des pays en développement. C'est pourquoi l'Algérie a lancé dans un large éventail de disciplines des programmes de formation, qui ont été reconnus comme des centres d'excellence et qui forment des dirigeants d'autres pays en développement, notamment d'Afrique. La délégation algérienne réaffirme son soutien sans réserve aux dispositions des paragraphes 3 et 4 de la section II de la décision 8/2.

32. Le rôle futur des pays du Sud dans le système économique international dépendra en grande partie du degré auquel ils seront capables d'exploiter leurs complémentarités et de mobiliser tout leur potentiel. Les pays en développement ont créé toute une série de mécanismes de coopération complémentaires prometteurs. Un certain nombre d'initiatives ont été lancées ces dernières années et leur succès a montré que les pays en développement ont de plus en plus conscience qu'il existe un potentiel à exploiter. On peut notamment mentionner les efforts entrepris par des groupes régionaux d'Afrique, d'Asie et d'Amérique latine en vue de créer des zones de libre-échange. La coopération économique et technique entre pays en développement ne pourra déployer tous ses effets que si elle s'accompagne d'une amélioration notable de l'environnement économique international. Les engagements pris dans le cadre des différents accords et en particulier du programme Action 21 doivent être tenus.

33. M. ELIASHIV (Israël) dit que son gouvernement accorde une grande importance à la coopération économique et technique entre pays en développement et a consacré beaucoup d'efforts à la mise en oeuvre de programmes de développement. Depuis plus de 30 ans, il partage avec d'autres pays son savoir-faire et l'expérience qu'il a acquise dans des domaines tels que les énergies de

/...

(M. Eliashiv, Israël)

substitution, l'alphabétisation, le génie hydraulique, l'irrigation et le développement rural et communautaire. Israël pense que la mise en valeur des ressources humaines et la technologie sont des ingrédients essentiels du développement durable. Il est prêt à jouer un rôle constructif dans les efforts des organisations internationales, dans tous les cas où sa contribution peut être utile.

34. Il convient d'encourager la coopération économique entre pays en développement pour multiplier les partenariats entre ces pays et accroître leur pouvoir de négociation avec les pays industriels. Pour renforcer leur autonomie, les pays en développement doivent s'efforcer de réorienter leurs achats de produits manufacturés en faisant appel aux nouveaux fournisseurs qui apparaissent dans les pays en développement au lieu de continuer à s'approvisionner chez les producteurs traditionnels des pays développés. Israël est fier d'avoir coopéré avec plus de 100 pays, alors qu'il n'est guère doté en ressources naturelles. Les perspectives de développement économique du Moyen-Orient sont considérables et la coopération économique régionale serait le meilleur moyen de réaliser ce potentiel. Israël a engagé des négociations sur un plan bilatéral pour mettre un terme aux conflits du passé et sur un plan multilatéral pour préparer l'avenir. Lors de récents entretiens multilatéraux dans le cadre du processus de paix au Moyen-Orient, il a présenté des propositions détaillées et concrètes de projets de coopération et de développement régional dans plusieurs domaines.

35. Israël a réalisé des progrès scientifiques remarquables en matière d'utilisation des ressources en eau et d'autres pays ont bénéficié des résultats qu'il a obtenus dans ce domaine crucial. Il est prêt à partager avec d'autres pays en développement et, en particulier, avec tous les pays du Moyen-Orient qui le souhaitent, les connaissances qu'il a acquises dans son centre de recherche sur les zones arides qui est situé dans le désert du Neguev.

36. La coopération économique au Moyen-Orient servirait non seulement les intérêts des pays de la région, mais aussi ceux du reste du monde. La délégation israélienne espère que les récents changements de proportions historiques qui se sont produits dans la région seront pris en considération par l'Assemblée générale.

37. M. Mongbe (Bénin) reprend la présidence.

38. Mme MAIKARFI (Niger) dit que, bien que trois ans se soient écoulés depuis l'adoption du Programme d'action pour les années 90 en faveur des pays les moins avancés, comme l'a fait observer le Secrétaire général dans son rapport sur la question d'ensemble des PMA, l'économie de ces pays a stagné, leurs revenus par habitant ont baissé et la croissance réelle de leur produit intérieur brut global a été négative ou nulle en 1991 et 1992 (A/48/333, par. 4). Cela tient notamment au fait que les pays donateurs n'ont pas tenu leurs engagements d'accroître l'aide publique au développement, de réduire ou d'annuler les dettes et d'ouvrir leurs marchés. La plupart des pays les moins avancés ont pris des mesures pour développer et moderniser leurs structures économiques, mais ils ne peuvent pas sortir de la crise tout seuls, sans aucune aide.

39. Le Niger fait partie des pays les moins avancés et se félicite que certains pays industriels aient décidé d'accroître la part de leur produit national brut

(Mme Maikarfi, Niger)

qu'ils affectent à l'aide publique au développement. Toutefois, ces engagements ne sont pas à la hauteur de ceux qui ont été pris dans le Programme d'action et ne suffiront pas à résoudre tous les problèmes des pays les moins avancés. Il faut faire un effort décisif pour mettre un terme à la crise et permettre à ces pays de renouer avec la croissance. Il faut engager des ressources importantes pour accompagner les efforts qu'ils font eux-mêmes afin d'améliorer leur situation.

40. Au lieu de décroître, comme on aurait pu l'espérer, le nombre des pays les moins avancés serait en augmentation, puisqu'il est passé de 41 à 47. Ces pays ont lancé un appel pour qu'on mette en oeuvre sans tarder le Programme d'action, notamment en ce qui concerne l'accroissement de l'aide publique au développement, qu'il faut porter au niveau annuel fixé comme objectif, l'annulation totale de toutes les formes de dettes, l'adoption de mesures compensatoires suffisantes dans les résultats de l'Uruguay Round, le soutien des prix des produits de base et l'amélioration des réformes d'ajustement structurel.

41. Mme ASHRAF (Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture) dit que l'UNESCO a créé un Groupe de travail intersectoriel chargé d'examiner les contributions que l'Organisation pourrait apporter à la réalisation des objectifs définis dans le rapport du Secrétaire général sur le rôle du système des Nations Unies dans le renforcement de la coopération internationale au service du développement. Le Programme international pour le développement de la communication est le principal effort entrepris par l'UNESCO pour renforcer les capacités de communication de pays en développement. Par ailleurs, l'Organisation soutient des projets axés sur le développement des infrastructures et la mise en valeur des ressources humaines, par le biais d'activités de formation scientifique et technique, de l'enseignement technique et professionnel et du renforcement des institutions et infrastructures nécessaires pour le développement humain.

42. L'UNESCO considère comme prioritaires les activités à entreprendre pour mettre en oeuvre intégralement le Programme d'action pour les années 90 en faveur des pays les moins avancés. Son programme sur la science au service du progrès et de l'environnement est conçu pour renforcer les capacités scientifiques et techniques nationales des pays en développement. Le programme "Priorité Afrique" est un des éléments d'une stratégie régionale définie par les Etats africains eux-mêmes pour promouvoir la coopération sur le continent, mobiliser des ressources extrabudgétaires et soutenir des activités interdisciplinaires et intersectorielles. La plupart des pays les moins avancés d'Afrique ont reçu une aide de l'UNESCO en matière de recherche technique, particulièrement à l'appui du développement rural. L'UNESCO a aussi fourni une assistance dans le domaine de l'éducation préventive pour lutter contre l'abus des stupéfiants et le VIH/sida. Mme Ashraf attire aussi l'attention sur d'autres programmes dans le cadre desquels l'UNESCO fournit une aide dans les domaines des sciences de la nature, de la culture et du renforcement des infrastructures de communication.

43. L'UNESCO a toujours soutenu l'intégration de la modalité de la coopération technique entre pays en développement (CTPD) dans l'élaboration de ses plans et programmes et, au cours des deux dernières années, a demandé à ses bureaux

(Mme Ashraf)

extérieurs de jouer un rôle accru dans l'exécution des programmes, afin de faciliter une utilisation plus efficace de cette modalité.

44. Il est souvent un peu arbitraire de distinguer les activités de CTPD visant à renforcer les institutions de celles qui appuient les échanges de données et d'expériences au moyen de la création de réseaux. L'UNESCO a contribué au renforcement des institutions de 20 pays en développement dans des domaines comme l'hydrologie, l'océanographie, la presse, l'éducation, les échanges de données générales et la collaboration interculturelle. Le réseau COMNET, qui est un réseau de centres nationaux et régionaux de recherche sur la communication et de documentation, est un exemple majeur de CTPD dans le secteur de la communication. L'UNESCO fournit aussi une aide au Réseau régional informatique pour l'Afrique (RINAF). Par l'intermédiaire d'institutions régionales de formation en Amérique latine, dans les Caraïbes et dans la région Asie et Pacifique, l'UNESCO contribue également à renforcer la CTPD.

45. En conclusion, Mme Ashraf fait observer que l'enseignement et la formation n'ont guère de sens s'il n'existe pas le cadre institutionnel nécessaire pour que les experts puissent faire leur travail. L'UNESCO attend avec intérêt qu'on élabore des modalités concrètes d'interaction pour accroître l'utilité de ses interventions au niveau national.

46. M. AMAZIANE (Maroc) fait un bref historique de l'évolution du concept de développement et du rôle de l'Etat face aux besoins de la société et souligne l'importance des difficultés économiques et financières des pays en développement dans les années 80. Les programmes d'ajustement structurel que ces pays ont appliqués pour améliorer leur balance des paiements ont souvent eu des effets dévastateurs sur la société et en particulier sur les catégories les plus pauvres de la population.

47. Des études faites par des organismes des Nations Unies comme le Fonds pour l'enfance (UNICEF) ont attiré l'attention de la communauté internationale sur ces problèmes, sensibilisant l'opinion à l'importance d'un développement centré sur l'homme. Pour la délégation marocaine, le développement doit être non seulement durable, mais aussi économiquement rationnel, socialement équitable et respectueux des cultures et des droits de l'homme.

48. Le degré de développement d'une société doit se mesurer par le degré auquel elle répond aux besoins essentiels de la population en matière d'alimentation, d'enseignement, de santé, d'eau potable, d'assainissement, de transports et autres services sociaux. Il est temps d'ouvrir une nouvelle ère dans les relations internationales, fondée sur une solidarité authentique au service d'objectifs décidés d'un commun accord.

49. M. MWAUNGULU (Malawi) déclare que le rôle des femmes dans le développement est primordial, particulièrement en ce qui concerne le développement de la petite agriculture. Le chapitre 24 d'Action 21 définit les orientations qu'il convient de suivre pour obtenir des résultats dans ce domaine. Reconnaisant l'importance du rôle de la femme dans le développement, en 1992, le Gouvernement du Malawi a créé un Ministère de la condition de la femme et de l'enfant et des services communautaires.

(M. Mwaungulu, Malawi)

50. Comme le fait observer le rapport sur la mise en oeuvre du Programme d'action pour les années 90 en faveur des pays les moins avancés (A/48/333), la position de ces pays est extrêmement vulnérable. Alors qu'ils sont en train de procéder à des réformes majeures, leur fragilité est souvent aggravée par des catastrophes naturelles ou dues à l'action de l'homme. Dans le cas du Malawi qui, en outre, est un pays sans littoral, la préservation d'une certaine stabilité économique et politique et la mise en oeuvre d'un processus de démocratisation tiennent presque du miracle. Les pays donateurs ne doivent pas oublier ce facteur lorsqu'ils prennent des décisions concernant l'aide publique au développement (APD), l'allègement de la dette et l'amélioration des termes de l'échange, car seule une action sur ces différents plans peut aider ces pays à sortir du cercle vicieux de la pauvreté et du dénuement. Rien ne permet d'espérer que les flux de ressources nettes, qui se sont beaucoup contractés entre 1990 et 1991, vont recommencer à augmenter. Certes, d'importantes dettes ont été annulées, mais il reste beaucoup à faire. Les mesures d'allègement de la dette qui ont été décidées n'ont pas été appliquées avec suffisamment de vigueur et il convient de les réexaminer pour y remédier.

51. La détérioration des termes de l'échange est un autre obstacle au développement. L'accroissement des investissements privés des pays développés et des financements à des conditions de faveur par des institutions multilatérales dans le secteur manufacturier et dans l'industrie en général peut contribuer à réduire la dépendance excessive des PMA envers les exportations de produits primaires, mais il doit s'accompagner d'une libéralisation du commerce international. Pour cela, il est absolument indispensable que les négociations commerciales multilatérales de l'Uruguay Round aboutissent dans les délais fixés.

52. Enfin, relevant que l'examen à mi-parcours nécessite une importante préparation à la CNUCED, M. Mwaungulu dit que sa délégation soutient les propositions relatives à la création, à cet effet, d'un mécanisme institutionnel approprié.

53. M. MOHAMED (Soudan) déclare que son pays accorde une importance particulière aux jeunes et aux femmes. Sa stratégie décennale prévoit l'affectation de ressources considérables à ces deux catégories de la population. Des comités provinciaux ont été chargés d'examiner les problèmes des femmes qui travaillent, en particulier dans les zones rurales, et le Gouvernement a même nommé une femme ministre. Il y a maintenant plus de femmes que d'hommes parmi les étudiants universitaires et 10 nouvelles universités ont été créées; aucun développement n'est possible sans éducation. Des associations de femmes collaborent avec les pouvoirs publics et les organisations internationales dans le cadre du programme de développement rural durable.

54. Le Soudan accorde aussi une grande importance à la mise en oeuvre du Programme d'action pour les années 90 en faveur des pays les moins avancés et a été déçu par le fait que les pays donateurs ont manqué à leurs obligations à cet égard. Si les pays les moins avancés ne reçoivent pas suffisamment d'aide et d'encouragements de la communauté internationale, les réformes économiques rigoureuses qu'ils ont entreprises vont mettre à dure épreuve leur infrastructure économique et sociale. C'est pourquoi M. Mohamed lance un appel

(M. Mohamed, Soudan)

en faveur d'un accroissement des ressources financières consacrées au développement de ces pays, d'une réduction ou d'une annulation de leurs dettes et d'un relèvement des prix des produits de base qu'ils exportent.

55. M. OLISEMEKA (Nigéria) déclare que le développement durable est aujourd'hui considéré comme un des grands objectifs internationaux pour le XXI^e siècle. On admet généralement que pour atteindre cet objectif il faudra éliminer la pauvreté absolue. Cela ne sera pas facile, alors que l'environnement économique est hostile et que les programmes d'ajustement structurel ont tendance à réduire les ressources disponibles pour le développement social. Il faut s'engager avec détermination à réduire le coût écologique du développement et à assurer une redistribution plus équitable des retombées du progrès économique. Pour cela, il faut garantir un meilleur traitement aux femmes et prendre des mesures en vue de favoriser leur autonomie, car il est démontré que la croissance économique est plus rapide dans les sociétés dans lesquelles le statut de la femme est relativement élevé.

56. Le programme d'ajustement structurel en cours au Nigéria paraît avoir réussi à mettre un terme au déclin du produit national brut. Les femmes sont appelées à jouer un grand rôle dans la résolution des principaux problèmes du Nigéria. Il est indispensable, pour simuler la croissance, de faire converger progressivement les politiques économiques et sociales dont ont besoin les pays en développement et les programmes d'ajustement structurel qui y sont mis en oeuvre.

57. Le renforcement de la coopération économique et technique entre les pays en développement (CEPD et CTPD) est essentiel. L'expansion des échanges internationaux devrait entraîner une meilleure mobilisation des ressources et stimuler la croissance économique à l'échelle mondiale. A ce propos, M. Olisemeka s'est félicité du renouveau de vigueur et de détermination qui s'est manifesté à la dernière réunion du Comité intergouvernemental de suivi et de coordination. Cependant, les relations commerciales et économiques Sud-Sud restent le maillon le plus faible de la coopération économique internationale. L'interdépendance économique nécessite une nouvelle manière de voir les choses qui serait susceptible de donner corps au concept de CTPD. C'est pourquoi il convient d'adapter les 38 programmes d'activités énumérés dans le Plan d'action de Buenos Aires pour la promotion et la mise en oeuvre de la coopération technique entre pays en développement aux réalités et à l'évolution du climat politique et économique international. Dans l'exécution des activités de CTPD, il faut tenir dûment compte des besoins et priorités nationaux et, en particulier, des besoins spécifiques et urgents des PMA. La délégation nigériane s'associe au jugement très positif porté par le Groupe des 77 et la Chine sur le rapport du Comité de haut niveau sur l'examen de la coopération technique entre pays en développement (A/48/39) et engage l'Assemblée générale à approuver ce rapport. Enfin, compte tenu du rôle clef que le PNUD doit jouer dans les activités de CTPD, M. Mohamed s'inquiète du niveau limité des ressources budgétaires mises à sa disposition.

La séance est levée à 12 h 15.